

SYNDICAT MIXTE FERME DU SCOT DES 3 VALLEES

3, place de la mairie
74 250 MARCELLAZ



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS – 4eme trimestre 2012

Date de parution : 7 Novembre 2016

TABLE DES MATIERES DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DES TROIS VALLEES

3 place de la Mairie - 74250 MARCELLAZ en FAUCIGNY

Tel : 04.50.35.55.85

Fax : 04.50.31.68.12

Courriel : contact@scot-3-vallees.com

1

N° Delib	Objet	Rubrique	Page
2013/11/001	Débat d'orientations budgétaires	Finances	4
2013/11/002	Environnement – Avis sur le Projet de Schéma Régional de Cohérence Ecologique	Adm générale	5
2013/11/003	Habitat – Avis sur le projet de zonage relatif aux aides à l'investissement locatif	Adm générale	5-6

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DES TROIS VALLEES

3 place de la Mairie - 74250 MARCELLAZ en FAUCIGNY

Tel : 04.50.35.55.85

Fax : 04.50.31.68.12 Courriel : contact@scot-3-vallees.com

2

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DES 3 VALLEES

A Marcellaz, le 30 octobre 2013

Convocation – Comité Syndical

Mercredi 13 novembre 2013 à 18h

En la Mairie de Marcellaz

ORDRE DU JOUR

- Débat d'orientations budgétaires.
- Avis sur le Schéma Régional de Cohérence Ecologique.
- Avis sur le projet de zonage relatif aux aides à l'investissement locatif.
- Questions diverses.

Monsieur le Président

Bruno FOREL

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DES TROIS VALLEES

3 place de la Mairie - 74250 MARCELLAZ en FAUCIGNY

Tel : 04.50.35.55.85

Fax : 04.50.31.68.12 Courriel : contact@scot-3-vallees.com

3

I. DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 13 NOVEMBRE 2013

L'an deux mille treize, le treize novembre, à dix-huit heure, le Comité Syndical s'est réuni en séance ordinaire et publique, à la Mairie de MARCELLAZ EN FAUCIGNY, sous la présidence de Monsieur Bruno FOREL, Président.

Date de convocation : le 30 octobre 2013
Nombre de délégués en exercice : 19
Nombre de délégués présents : 12
Nombre de délégués donnant pouvoir : 0
Nombre de délégués votants : 12

Présents : Mesdames/Messieurs CARRIER Dominique, CHAPUIS Bernard, CHARDON Patrick, CHATEL Bernard, DOMINGUES Marie-Laure, FOREL Bruno, GENOUD Edmond, GRIVAZ Etienne, NICOLAS Luc, PELLISSON Jean, PITTET Serge, RANVEL Claudine.

Donnant pouvoir : /

Absents excusés : Mesdames/Messieurs BARREAU Stéphane, BOSSON Jean-François, BOUVIER Bernard, BROCHIER Guy, CHAFFARD Christine, CHAFFARD Didier, DUCROT Denis, DUPRAZ Yves, DURET Marielle, DUVAL Jean-Jacques, GARDE Gérard, GRIGNOLA Danielle, HARDY Michel, MARQUET Marion, MAURON Jean, MEYNET-CORDONNIER Max, MOUCHET Denis, MUSARD Jean-Paul, PAGNOD François, PERRET Gilles, PINGET Rolland, REVUZ Daniel, SALAMON Gérard, SANTONI Michel, SAUTHIER Gilles.

Assistent : Mesdames/Messieurs GAVILLET Léon.

Monsieur CHAPUIS Bernard est nommé secrétaire de séance.

1. Débat d'orientations budgétaires

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2312-1,

CONSIDERANT qu'un débat sur les orientations générales du budget est obligatoire dans les Villes de 3 500 habitants et plus ainsi que pour les EPCI ou Syndicat comprenant une commune de 3 500 habitants et plus,

CONSIDERANT que ce débat permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront inscrites dans le cadre du budget primitif,

CONSIDERANT que le débat doit se tenir dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif,

Sur le rapport de M. Bruno FOREL et sur sa proposition,

PREND ACTE, pour le budget du Syndicat Mixte du SCOT des 3 Vallées, de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires.

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DES TROIS VALLEES

3 place de la Mairie - 74250 MARCELLAZ en FAUCIGNY

Tel : 04.50.35.55.85 Fax : 04.50.31.68.12 Courriel : contact@scot-3-vallees.com

2. Environnement – Avis sur le projet de Schéma Régional de Cohérence Ecologique

Le Syndicat Mixte du SCOT des 3 Vallées a reçu, le 22 août 2013, le projet d'arrêté du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE). Le Syndicat Mixte du SCOT des 3 Vallées, la CC4R et la Communauté de Communes de la Vallée Verte ont la possibilité d'émettre un avis sur le projet arrêté dans les trois mois suivant sa réception.

Une réunion conjointe des commissions environnement du Syndicat Mixte du SCOT des 3 Vallées, de la CC4R et de la CCVV a, par conséquent, été organisée afin d'étudier le projet et formuler un avis commun sur cette question. Cette commission s'est tenue le 16 octobre 2013 à Burdignin.

Les commissions environnement proposent d'émettre un avis favorable sur le projet de SRCE arrêté. En effet, les remarques formulées précédemment ont été prises en compte.

Cependant, des observations sont faites sur la démarche:

- Les corridors du SRCE sont représentatifs des déplacements du grand gibier et ne prend donc pas en compte lors des autres déplacements.
- La concertation avec les territoires lors de l'élaboration du SRCE est jugée insuffisante.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité de suivre l'avis de la commission environnement, et émet par conséquent un avis favorable sur le projet arrêté du Schéma Régional de Cohérence Ecologique en émettant les observations suivantes :

- **Les corridors du SRCE sont représentatifs des déplacements du grand gibier et ne prend donc pas en compte les autres déplacements.**
- **La concertation avec les territoires lors de l'élaboration du SRCE est jugée insuffisante.**

3. Habitat - Avis sur le projet de zonage relatif aux aides à l'investissement locatif

La révision du zonage relatif aux aides à l'investissement locatif dit dispositif « Duflot » est en cours. Il est offert la possibilité au Syndicat Mixte du SCOT des 3 Vallées d'émettre un avis sur ce projet.

Les finalités du zonage des aides à l'investissement locatif proposé à la consultation sont :

- Favoriser la construction de logements locatifs intermédiaires dans les territoires où le déficit en habitat de ce type est le plus marqué au regard des besoins locaux
- Permettre une meilleure fluidité des parcours résidentiels des ménages entre le logement social et le parc privé
- Développer une offre de logements adaptée aux dynamiques territoriales

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DES TROIS VALLEES

3 place de la Mairie - 74250 MARCELLAZ en FAUCIGNY

Tel : 04.50.35.55.85

Fax : 04.50.31.68.12

Courriel : contact@scot-3-vallees.com

5

- Répondre aux impératifs de développement durable en réduisant la propension à l'étalement urbain
- Assurer une contrepartie sociale à l'avantage fiscal accordé aux investisseurs (plafonds de loyers)

Le dispositif d'investissement locatif intermédiaire dit "Duflot" vise les investissements réalisés entre le 1er janvier 2013 et le 31 décembre 2016. Ce dispositif consiste en une réduction d'impôt de 18% étalée sur 9 ans, octroyée à un investisseur pour la construction ou l'acquisition d'un logement neuf qu'il s'engage à louer dans le respect de plafonds de loyer et de ressources du locataire pendant au minimum 9 ans. La création de ce dispositif avait pour objectif d'accroître l'offre de logement locatif à l'investissement intermédiaire.

Six communes du territoire sont concernées. Sont classées en zone A (les avantages fiscaux sont automatiques) Boège, Saint André de Boège, Fillinges, Marcellaz, Faucigny. La Commune de Viuz en Sallaz est classée en zone B2 (agrément préfectorale nécessaire pour bénéficier des avantages fiscaux). Sur les autres communes, classées en zone C, il n'y a aucun avantage fiscal.

Le Bureau a étudié le projet de zonage et propose d'émettre un avis défavorable car le zonage proposé s'appuie sur la définition de l'unité urbaine au sens de l'INSEE de l'agglomération Annemasse-Genève. Le Bureau conteste ce zonage qui ne tient pas compte de la réalité territoriale.

Après débat et délibération, le Comité Syndical émet à l'unanimité des membres présents, un avis défavorable sur le projet de zonage relatif aux aides à l'investissement locatif du dispositif dit « Duflot ».

Délibération du Syndicat SCoT des 3 Vallées transmise au représentant de l'Etat le 19/11/2013.
--